

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 18 juillet 2008

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 118 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Michel AMBROSINO - Chistian AMIRATY - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIAS - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Olivier BLANC - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DI MECO - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - François FRANCESCHI - Didier GARNIER - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Francis GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Mourad KAHOU - Evelyne KARBOVIAC - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - René MALLEVILLE - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Christine ORTIZ - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Philippe SAN MARCO - Gérard SBAGIA - Pierre SEMERIVA - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Clément YANA - Jocelyn ZEITOUN - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO représenté par Jean-Pierre FOUQUET - Francis ALLOUCH représenté par Antoine LORENZI - Sylvie ANDRIEUX représentée par François FRANCESCHI - François-Noël BERNARDI représenté par Bernard MOREL - Gérard BISMUTH représenté par Vincent COULOMB - Roland BLUM représenté par Renaud MUSELIER - Joëlle BOULAY représentée par Pierre SEMERIVA - Valérie BOYER représentée par Claude DAUMERGUE - Jean BRUNEL représenté par Michel LO IACONO - Pascal CHAIX représenté par Francis GIRAUD - Eric DIARD représenté par Francis GIRAUD - Jean-Noël GUERINI représenté par Antoine ROUZAUD - Albert GUIGUI représenté par Henri RUGGERI - Bernard JACQUIER représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Abdelwaab LAKHDAR représenté par André MOLINO - Laurent LAVIE représenté par Laurence JOUANDON - Marie-Louise LOTA représentée par Christian MAYADOUX - Robert MALATESTA représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Henri MATTEI représenté par Patrick BORE - Martine MATTEI représentée par Michel ILLAC - Jacqueline MAURIC représentée par Sabine BERNASCONI - Lucien MERLENGHI représenté par Gérard GRAUGNARD - Roger MERONI représenté par Georges ROSSO - Frédéric OUNANIAN représenté par Alain CROCE - Gilles PAGLIUCA représenté par Xavier CACHARD - Guy PONTOUS représenté par Jean-François DENIS - Jacques ROCCA SERRA représenté par Gilles PAGLIUCA - Arlette SALVO représentée par Myriam SALAH-EDDINE - Christel SIMONETTI-ACHARD représentée par Maxime TOMMASINI - Daniel SIMONPIERI représenté par René TAVERA - Jean-Pierre TEISSEIRE représenté par Robert HABRANT - Guy TEISSIER représenté par Lionel ROYER PERREAUT.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Alexandre BIZAILLON - Mireille FOURNERON - France GAMERRE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Eric LEOTARD.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

VOI 003-617/08/CC

**■ Création et aménagement des voies Saint Paul à Marseille (13ème arrdt) -
Affectation de l'Autorisation de Programme.
DIFRA 08/1236/CC**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Cité Saint-Paul est située entre la rue Jules Valles à l'Est, la Cité du Parc Corot au Sud et le Parc de Font Obscure à l'Ouest et au Nord. Elle est accessible depuis l'avenue du Parc Corot, par la traverse de la Palud.

La cité, extrêmement dégradée, fait l'objet d'une opération de réhabilitation s'inscrivant dans le cadre d'une convention financière n°07/1168 entre l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine), l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Général, la Communauté urbaine et la Commune de Marseille.

Cette convention approuvée par délibération n° HAP 4/094/CC du Conseil de Communauté du 12/02/2007, a été notifiée le 5 juillet 2007. Le projet global comporte, outre la réhabilitation, la démolition et la reconstruction de logements, le désenclavement de la cité par la requalification des voies existantes et la réalisation d'une voie nouvelle entre la rue Jules Valles et l'avenue du Parc Corot.

La création d'une autorisation de programme de 3 820 000,00 € a été présentée dans la délibération cadre n° VOI 002/243/08/CC du 28 février 2008 relative aux opérations d'investissement prévues au budget primitif 2008.

Dans la perspective de la réalisation des voiries, cette opération nécessite l'affectation de l'autorisation de programme dévolue aux études et aux travaux.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'arrêté préfectoral du 07 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de financer les études et travaux pour le réaménagement de voies existantes et la création de voies nouvelles permettant le désenclavement de la Cité Saint-Paul.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée l'affectation d'une autorisation de programme d'un montant de 3 820 000 € relative aux études et aux travaux d'aménagement de voies permettant le désenclavement de la Cité Saint-Paul à Marseille (13^{ème} et 14^{ème} arrdts) : requalification de voies existantes et création d'une voie entre la rue Jules Valles et l'avenue du Parc Corot.

Article 2 :

Les crédits sont inscrits aux budgets 2008 et suivants de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole – Numéro d'opération 2008/00007 – Natures : 2031/2315 – Fonction : 822 - Sous-politique : C311 répartis prévisionnellement comme suit :

- CP 2008	70 000 €
- CP 2009	1 030 000 €
- exercices suivants	2 720 000 €

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine est autorisé à solliciter les subventions auprès de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, le Conseil Régional, le Conseil Général, la Commune de Marseille, à hauteur de leur participation, comme stipulé dans la convention financière n° 07/1168 du 5 février 2007.

Article 4 :

Les recettes seront constatées au budget de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole – Numéro d'opération : 2008/00007 Nature : 1328 - Fonction : 822 - Sous Politique : C 311.

La Vice-Présidente Déléguée
à la « Voirie et grandes Infrastructures routières »

Le Président Délégué à la Commission
« Voirie et Signalisation »

Danielle MILON

Christophe MASSE

Certifié Conforme
Le Président de la Communauté urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI